

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à : Mélanie Théberge

<https://www.cadre21.org/membres/thebergem2-cssdn-gouv-qc-ca>

Date d'obtention : 2021-11-19 20:40:41

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

En premier, j'écoute la personne qui vient m'exposer la situation.

Ensuite, si nécessaire, je déclenche la méthode Sexto et je suis les étapes.

Je rencontre la victime seule et je lui pose les questions en prenant en note ces réponses dans la grille d'évaluation de l'incident.

Je fais la même procédure avec les témoins s'il y en a.

Je détermine si c'est un acte impulsif ou malveillant ce qui me permettra d'orienter la suite du processus.

Si c'est un acte impulsif, je rencontre l'instigateur et lui pose les questions (remplir la grille d'évaluation de l'incident). Je confisque le cellulaire. Par la suite, je contacte la police.

Si c'est un acte malveillant, je rencontre l'instigateur. Je lui explique la démarche et je confisque son cellulaire. Par la suite, je contacte la police. Je ne remplis pas la grille d'évaluation de l'incident.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que je dois toujours prendre un peu de temps pour réfléchir et qu'en cas de doute, je n'hésite pas à appeler le policier éducateur de mon école.

Je retiens que si la police me demande de rencontrer un jeune en lien avec la démarche Sexto, je dois lui signifier que je ne suis pas mandataire de la police.

Je retiens qu'il n'y a pas deux situations pareilles et que je dois toujours prendre le temps de consulter l'aide-mémoire ou la trousse.

Je retiens que même si c'est la deuxième fois que la personne vient me voir pour un acte similaire, je déclenche la méthode Sexto.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je trouve que c'est la première étape qui est la plus délicate. C'est le moment où l'on est informé de la situation et que nous devons décider si nous mettons la méthode Sexto en branle. C'est là que nous devons nous questionner.